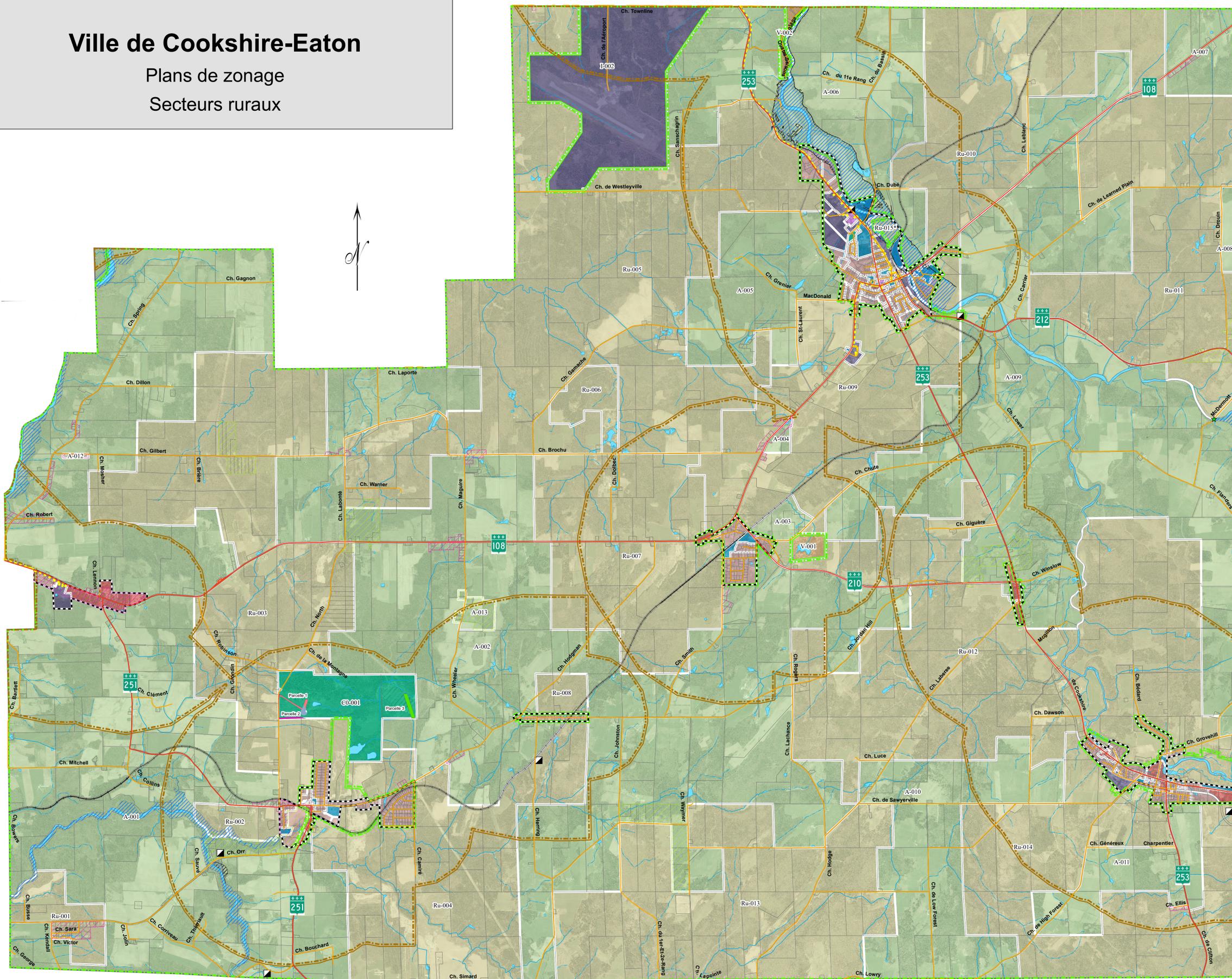


Ville de Cookshire-Eaton

Plans de zonage
Secteurs ruraux



Légende

Zones

- Agricole
- Rurale
- Résidentielle
- Villégiature
- Commerciale
- Mixte
- Publique
- Conservation
- Industrielle

Éléments et zones à protéger

- Périmètre d'interdiction des nouvelles installations d'élevages à forte charge d'odeur
- Limite de la zone agricole permanente (LPTAA)
- Zone inondable (0 - 20 ans)
- Zone inondable (20 - 100 ans)
- Site désaffecté d'un ancien dépotoir
- Bâtiment protégé
- Prise d'eau potable communautaire

Types d'îlots déstructurés

- AVEC morcellement
- SANS morcellement

Autres

- Périmètre urbain
- Voie ferroviaire
- Route provinciale
- Route municipale
- Réseau de gaz naturel
- Limites de lot
- Limite municipale
- Lacs, étangs et rivières
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

Règlement no

Date d'adoption

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage no. 286-2021 en tant qu'Annexe 1

Authentifié ce jour

Mairesse

Secrétaire-trésorier

ville de
Cookshire-Eaton

220, rue Principale Est, Cookshire (Québec) J0B 1M0
Tél.: 819-560-8585 Téléc.: 819-875-5311
Courriel: cookshire-eaton@hsfqc.ca

**DOSSIER D'URBANISME
VILLE DE COOKSHIRE-EATON**

Titre: **PLANS DE ZONAGE
ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT NO. 286-2021**

Dessiné par: Sylvain Lamontagne

Date: Août 2021

Vérifié par: Charles Laforest

Scéau:

Approuvé par: Charles Laforest

Plan: 1 de 5

Sources:
Matrice graphique numérique (SIG);
Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD);
© MRC du Haut-Saint-François;
SIGAT, MAMOT
CPTAQ

Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document n'a aucune valeur légale.



Échelle : 1:25 000

